



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU VAL DE MARNE

PRÉFECTURE DU VAL-DE-MARNE

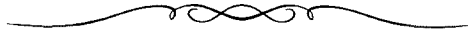
Créteil, le 20 JUIN 2018

DIRECTION DE LA COORDINATION DES
POLITIQUES PUBLIQUES ET DE L'APPUI
TERRITORIAL

BUREAU DE L'ENVIRONNEMENT ET DES
PROCÉDURES D'UTILITÉ PUBLIQUE

Arrêté n° 2018/ 2092 du 20 JUIN 2018

**Prorogeant l'enquête publique
relative à la délimitation d'un périmètre de renouvellement urbain
sur le territoire de la commune d'Orly dans le quartier des Roses
en zone C du plan d'exposition au bruit de l'aéroport d'Orly**



**Le préfet du Val de Marne,
Chevalier de la Légion d'Honneur
Chevalier de l'Ordre National du Mérite**

- **VU** le code de l'urbanisme, et notamment ses articles L.112-9 et L.112-10 et suivants ;
- **VU** le code de l'aviation civile, et notamment ses articles R.221-2 et R.221-3 et suivants ;
- **VU** le code de l'environnement, et notamment ses articles L.123-3 à L.123-19 et suivants et R.123-2 à R123-27 et suivants ;
- **VU** le code de l'urbanisme, et notamment ses articles L.112-3 et suivants, L.112-6 et suivants et R.112-1 et suivants ;
- **VU** le code de l'expropriation, et notamment ses articles R.111-1 et suivants et R.112-1 et suivants ;
- **VU** la loi n° 2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité ;
- **VU** le décret n° 2002-1341 du 5 novembre 2002 relatif à la désignation et l'indemnisation des commissaires enquêteurs ;
- **VU** l'arrêté inter-préfectoral n° 2012/4640 du 21 décembre 2012 portant approbation du plan d'exposition au bruit (PEB) de l'aéroport d'Orly ;

- **VU** l'arrêté ministériel du 6 octobre 1994 relatif « aux créneaux horaires sur l'aéroport d'Orly » ;
- **VU** la décision ministérielle du 4 avril 1968 relative à l'instauration d'un couvre-feu pour l'aéroport d'Orly ;
- **VU** le décret n° INTA1704115D du 21 février 2017 portant nomination de M. Laurent Prévost en qualité de préfet du Val-de-Marne ;
- **VU** l'arrêté n° 2018/1729 du 16 mai 2018 portant délégation de signature à Madame Fabienne Balussou, secrétaire générale de la préfecture du Val-de-Marne et à Monsieur Fabien Chollet, sous-préfet chargé de mission, secrétaire général adjoint, en cas d'absence ou d'empêchement de Madame Fabienne Balussou, et publié au recueil des actes administratifs ;
- **VU** l'arrêté n°2018/1304 du 20 avril 2018 portant ouverture d'une enquête publique sur la délimitation d'un périmètre de renouvellement urbain sur le territoire de la commune d'Orly dans le quartier des Roses en zone C du plan d'exposition au bruit de l'aéroport d'Orly ;
- **VU** la délibération n° 2017-09-26-765 du conseil territorial de l'EPT 12 en date du 26 septembre 2017 demandant au préfet du Val-de-Marne de délimiter, dans la zone C du plan d'exposition au bruit de l'aéroport d'Orly, un périmètre de renouvellement urbain dans le quartier des Roses à Orly où sera autorisée la construction de 50 logements supplémentaires, soit une augmentation de 125 habitants ;
- **VU** la demande du président de l'établissement public territorial « Grand Orly-Seine Bièvre » en date du 8 décembre 2017 ;
- **VU** la décision n°E18000034/77 de Mme la Présidente du tribunal administratif de Melun en date du 22 mars 2018 portant désignation de M. Claude Pouey en qualité de commissaire enquêteur ;
- **VU** le courrier de Monsieur Claude Pouey, commissaire enquêteur, en date du 16 juin 2018, décidant de la prorogation de l'enquête publique jusqu'au 7 juillet 2018 ;
- **Considérant** que la permanence du lundi 11 juin 2018 que devait assurer M. Claude Pouey, commissaire enquêteur, n'a pas pu être assurée ;
- **Considérant** l'intérêt du public pour cette enquête ;
- **SUR** la proposition de la secrétaire générale de la préfecture du Val-de-Marne :

ARRETE :

Article 1^{er} : l'enquête publique relative à la délimitation d'un périmètre de renouvellement urbain dans le quartier des Roses sur le territoire de la commune d'Orly, en zone C du plan d'exposition au bruit de l'aéroport d'Orly, est prorogée du jeudi 05 juillet au samedi 7 juillet 2018 inclus.

Les autres dispositions de l'arrêté n°2018/1304 du 20 avril 2018 demeurent inchangées.

Article 2 : Le commissaire enquêteur recevra le public au Centre Administratif Municipal d'Orly (7 avenue Adrien Raynal), aux dates suivantes :

- mercredi 27 juin 2018 de 9h à 12h
- jeudi 5 juillet 2018 de 14h à 17h
- permanence complémentaire : samedi 7 juillet 2018 de 8h45 à 11h45

Article 3 : Un avis public communiquant la prorogation de l'enquête sera publié par voie d'affiches sur le territoire de la commune d'Orly, et en particulier à l'hôtel de ville et dans le quartier des Roses.

L'avis de prorogation de l'enquête sera également publié en caractères apparents dans deux journaux diffusés dans le département du Val-de-Marne, aux frais de l'établissement public territorial « Grand Orly Seine Bièvre ».

Ledit avis sera enfin en ligne et consultables sur le portail internet des services de l'État dans le Val-de-Marne à l'adresse suivante :

<http://www.val-de-marne.gouv.fr/publications/AOEP-avis-d-ouverture-d-enquetes-publiques>

Article 4 : La secrétaire générale de la préfecture du Val-de-Marne, le président de l'Établissement Public Territorial « Grand-Orly Seine-Bièvre », la sous-préfète de l'arrondissement de L'Haÿ-les-Roses et la maire de la commune d'Orly sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture du Val-de-Marne.

Pour Le Préfet, et par délégation
La Secrétaire Générale


Fabienne BALUSSOU

